Souscription Nationale en faveur de l'Université Laval.

CHS. QUÉRY,
Gérant,
DU DISTRICT DE QUEBEC.

Une race doit avoir ses propres institutions pour la formation de ses individus

LE3
L277
B65
1906
***

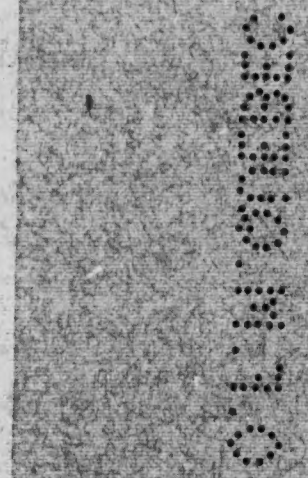

Monsieur,

On me charge de faire souscrire un million de piastres en faveur de l'université Laval. J'accepte, convaincu que cette souscription sera utile à cette institution, et que nos intérêts nationaux l'exigent.

Pour réussir dans cette entreprise, je compte sur la bonne volonté de notre classe dirigeante. C'est pourquoi je m'adresse à vous, vous priant de bien vouloir lire attentivement l'exposé qui suit, ainsi que la lettre de Monseigneur l'Archevêque de Québec et celle de M. Sirois, secrétaire du syndicat financier de l'université Laval, à Québec

Je suis convaincu que vous seconderez cette œuvre dans toute la mesure de vos forces, autant par votre souscription personnelle que par les bonnes paroles que vous en direz à vos connaissances et à vos amis.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez aux pages qui suivent, je demeure,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

P. BONHOMME,

GÉRANT GÉNÉRAL DE LA SAUVEGARDE.

P. S.—Veuillez passer ces quelques pages à un autre lorsque vous en aurez terminé la lecture.

Souscription organisée en faveur de

L'UNIVERSITÉ LAVAL.

CONSIDÉRANT que l'Université Laval est la seule Université catholique et de langue française, non seulement de la Puissance du Canada mais du continent américain, il est de nécessité urgente que nous, Canadiens, prenions des moyens énergiques pour la doter d'un capital qui lui permette de se maintenir au niveau des nombreuses universités de langue et de croyance religieuse différentes, et de donner à notre race une classe dirigeante forte, éclairée et bien armée pour la lutte sociale et économique où l'infériorité sans cesse croissante de notre nombre ne peut être compensée que par les qualités supérieures de ceux qui nous dirigent.

L'université Laval devrait être mise sans retard sur un pied d'égalité avec les institutions similaires de ce continent. Elle devrait pouvoir rémunérer plus libéralement ses professeurs, garnir sans parcimonie ses bibliothèques, ses salles de cours, ses cabinets scientifiques, et créer toutes les chaires que requièrent les besoins nouveaux de la société moderne, particulièrement dans le domaine des sciences appliquées, du génie et de la haute industrie.

Ne pouvant compter, comme ses sœurs de langue anglaise, sur les dons magnifiques de quelques financiers opulents, elle doit faire appel à la générosité publique, convaincue que le peuple canadien comprendra qu'il y va de son existence nationale de donner une poussée vigoureuse à son unique institution d'enseignement supérieur.

MODE DE SOUSCRIPTION.

Après de longues études, les personnes les plus compétentes ont décidé que le mode de souscription le plus pratique et le plus efficace est celui de polices d'assurance sur la vie.

En effet, grâce à ce système, un grand nombre de personnes pourront léguer à l'Université, sans nuire aux intérêts de leur famille, des sommes qu'elles ne pourraient et ne voudraient donner autrement.

Les souscriptions versées aujourd'hui se trouveront grossies par l'accumulation des capitaux placés à intérêt pendant un certain nombre d'années, et chaque donateur constituera ainsi, avec des contributions minimes, dans un délai relativement court pour l'Université, un capital assez considérable. Pour répondre aux besoins immédiats, l'Université pourra emprunter sur les polices qui lui seront données.

Enfin, et ce point n'est pas le moins important au point de vue du succès, une compagnie d'assurance, par l'ensemble de son organisation, pénètre dans toutes les localités et est éminemment propre à faire ce travail de sollicitation et de recrutement.

Toutes ces considérations ont été soumises aux autorités de l'Université Laval qui, après mûre réflexion, ont donné leur adhésion complète au projet.

SITUATION PARTICULIÈRE DE LA SAUVEGARDE.

La Sauvegarde est l'unique institution qui puisse mener à bonne fin une œuvre de ce genre en faveur de notre Université. C'est la seule compagnie canadienne-française d'assurance sur la vie. Elle a été fondée dans le but de garder nos capitaux dans notre province pour le plus grand bien de nos institutions politiques, commerciales, éducationnelles et autres. L'œuvre qu'elle entreprend pour l'Université entre dans le cadre de son programme. De plus, tous les fonctionnaires de la compagnie sont fortement imbus du principe que notre nationalité doit créer toutes les institutions nécessaires à son organisation sociale et économique; ils peuvent, par conséquent, trouver un accueil plus sympathique dans la population à laquelle ils devront s'adresser.

TOUS PEUVENT PARTICIPER A CETTE ŒUVRE NATIONALE.

Tous les montants que l'on voudra souscrire en faveur de l'Université seront reçus avec la même reconnaissance. Que tous soient absolument à l'aise à ce sujet. On peut prendre des polices de $100 et plus, et le donateur a la faculté de payer sa police par une prime unique ou par des primes temporaires de 2, 3, 4 et 5 ans. Comme le genre adopté est celui de l'assurance payable au décès de l'assuré, sans participation aux profits, les taux sont minimes et tous les donateurs peuvent acquitter facilement les obligations qu'ils contractent.

POLICES D'ASSURANCE.

Les assurances sont prises soit sur la vie des donateurs, soit sur celle d'autres personnes ; une déclaration spéciale de la police lie la Compagnie d'assurance, le donateur et l'assuré de manière à faire disparaître tout doute sur la nature du contrat, et à assurer aussi nettement que possible le droit exclusif de l'Université au capital des polices maturées et aux emprunts qu'elles comportent, ainsi qu'aux polices libérées remplaçant les polices dont les donateurs n'acquitteront pas toutes les primes. Toutes les polices émises seront confiées au Recteur, ou à toute autre personne autorisée à cet effet par les administrateurs de l'Université.

RECONNAISSANCE PUBLIQUE DE LA DONATION.

Afin de reconnaître publiquement les dons qui lui seront ainsi faits, et de léguer à la postérité un témoignage permanent de cette manifestation de l'esprit public des Canadiens, l'Université a bien voulu adopter les moyens suivants. Elle ouvrira d'abord un livre temporaire ou seront inscrits les noms des donateurs, le chiffre des assurances souscrites ainsi que les primes périodiques payées par les donateurs. Lorsque les primes d'une police seront acquittées l'Université fera inscrire le nom du donateur sur un tableau d'honneur.

L'Université ouvrira aussi un livre d'or contenant les mêmes noms que le tableau d'honneur, ainsi que le chiffre d'assurance acquitté par chacun des donateurs. Ce livre restera exposé à une place d'honneur dans la grande salle de réception. De plus, un diplôme, portant la signature du chancelier de l'Université et contenant le nom du donateur ainsi que le chiffre d'assurance souscrit, sera envoyé à chacun dès qu'il aura acquitté les primes à payer.

L'INTÉRÊT NATIONAL EXIGE QUE CHACUN FASSE SON DEVOIR.

Tous ceux qui désirent le progrès du Canada français s'empresseront de prendre part à ce mouvement en souscrivant le montant que leur générosité et leurs ressources leur permettent de donner. C'est une œuvre éminemment patriotique. Pour assurer le succès des générations futures il faut de toute nécessité nous fortifier comme corps national, nous organiser de manière à nous suffire à nous-mêmes. Si nous négligeons de nous armer ainsi, il en résultera des conséquences graves pour notre nationalité et pour les individus qui la composent. Le mouvement actuel, ayant en vue la formation de ceux qui conduiront notre race et contribueront à son développement, touche à l'existence même de la nationalité. Nous devons former des hommes supérieurs dans tous les champs d'action qui s'ouvrent devant nous ; il est par conséquent essentiel que notre Université soit en état de leur communiquer toutes les connaissances qui leur sont nécessaires dans l'exercice des fonctions nombreuses et nouvelles auxquelles ils seront appelés.

Tous les gens de bien répondront chaleureusement à cet appel. En lisant sur les tableaux-souvenirs ces noms qui seront légués à la postérité comme ceux des bienfaiteurs de la race canadienne, les générations futures béniront leur mémoire, et leurs descendants conserveront dans leur maison, comme une relique sacrée, le diplôme que l'Université aura décerné à leurs ancêtres pour témoigner de leur véritable amour de la patrie.

Toutes les adhésions à ce mouvement, les offres de souscriptions, ainsi que les demandes de renseignement peuvent être adressées à P. Bonhomme, gérant général de LA SAUVEGARDE, à Montréal.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
7 mars 1906.

HENRI BOURASSA, écr., M. P.,

Bien cher monsieur,

Vous avez bien raison de croire que notre Université catholique et française de la province de Québec doit être au niveau des universités anglaises et pouvoir mettre nos jeunes gens en état d'embrasser, avec les connaissances voulues, toutes les carrières dans lesquelles leurs qualités intellectuelles et morales peuvent leur permettre de jouer un rôle important.

L'université Laval désirerait bien enrichir ses bibliothèques, agrandir ses musées, développer son enseignement ; mais il lui faut compter avec ses ressources qui sont limitées.

Elle ne peut espérer recevoir des dons princiers comme ceux que reçoit chaque année l'université McGill. Nos concitoyens, pour la plupart, n'ont pas d'immenses capitaux dont ils puissent disposer pour les bonnes œuvres. Vous le savez, et vous voulez leur fournir le moyen d'être utiles à notre Université en leur permettant de donner, sans un trop grand sacrifice, de petites sommes qui, recueillies, au bout de quelques années, permettraient à une institution chère à tous de faire un plus grand bien.

Le projet que M. Bonhomme a conçu et que vous m'avez expliqué a toute mon approbation, et je souhaite de tout cœur qu'il se réalise. Personne plus que moi ne désire voir notre université prospérer ; personne mieux que moi ne comprend que le dévouement de ses directeurs, le zèle de ses professeurs ne suffisent pas pour la faire arriver à ce degré de perfection que nous espérons la voir atteindre un jour.

Puisse Dieu bénir vos efforts et faire réussir le projet que vous avez à cœur.

Agréez, bien cher Monsieur, l'expression de mon entier dévouement.

L. N., ARCH. DE QUÉBEC.

Monseigneur l'Archevêque de Québec s'est inscrit lui-même au nombre des souscripteurs.

Québec, 13 avril 1906.

A messieurs Henri Bourassa et P. Bonhomme,

Montréal.

Messieurs,

Le syndicat financier de l'université Laval de Québec est heureux de vous féliciter d'avoir conçu un projet qui est bien de nature à favoriser grandement le progrès de notre institution nationale.

Vous voulez, sous forme de polices d'assurance sur la vie payables à l'Université, recueillir des souscriptions qui, sans être onéreuses pour les donateurs, produiront dans l'avenir une somme considérable de revenus.

Nous espérons qu'un grand nombre de nos concitoyens répondront à votre appel ; ils auront à cœur de mettre la seule université catholique et française de l'Amérique au niveau des universités anglaises. Il y va de l'honneur et de l'avenir de la race française au Canada.

Avec l'intérêt de l'argent que les anciens élèves de l'Université ont donné à leur *alma mater* il y a trois ans, il nous a été possible de créer des chaires à la faculté de droit et à la faculté de médecine, d'acheter des appareils et des instruments utiles aux professeurs de la faculté des arts. Mais ces faibles ressources dont nous disposons sont loin de nous permettre de placer l'Université sur un pied d'égalité avec ses rivales.

Grâce au projet que vous voulez réaliser, plusieurs citoyens pourront léguer à l'Université des sommes qu'il leur serait impossible de donner autrement, et l'ensemble de ces petites souscriptions produira bientôt un rendement considérable, dont le syndicat se servira pour hâter le progrès d'une institution qui doit être chère à tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre race au Canada.

Les souscripteurs devront compter sur la profonde reconnaissance de l'Université. Leurs noms seront inscrits dans un registre spécial et un diplôme de bienfaiteur leur sera remis.

Agréez, Messieurs, l'expression de mes sincères remerciements.

Votre tout dévoué,

L. P. Sirois,
Secrétaire du syndicat financier de l'Université Laval.

P.-S. — J'ai le plaisir de vous annoncer que le syndicat s'engage à payer les primes de quatre polices d'assurance de mille piastres chacune sur la vie de quatre jeunes gens de vingt et un ans.

L. P. S.

L'intérêt national exige que chacun fasse son devoir, dans la mesure de ses forces, pour fortifier tous les éléments de la race.

La volonté collective des individus fait la force de la nation.

IMP. GUERIN, MONTREAL